

PANNEAU V20 Référence : 11181

RESUME

Le lot de 2 plaques V20 réfléchissantes est indispensable pour respecter la réglementation des convois exceptionnels et agricoles. Ces plaques sont fixées à l'arrière du véhicule, une à droite et une à gauche, afin de garantir une visibilité optimale.

Fabriquées en aluminium, en simple ou double-face, elles permettent d'indiquer la longueur du convoi, assurant une meilleure sécurité pour les autres usagers de la route.

Les plaques de 423 x 423 mm sont dotées de bandes rétro-réfléchissantes rouges et blanches, ces plaques offrent une excellente visibilité, même dans des conditions de faible luminosité ou de nuit.

De plus, elles sont conformes à la norme TPESC.

Les points forts :

- Lot de 2
- Réfléchissantes
- Norme TPESC

DECLINAISONS

Face

Simple face

Double-face

DESCRIPTION

À quoi sert les plaques V20 ?

Le lot de 2 plaques V20 réfléchissantes est une obligation pour être conforme à la réglementation concernant les convois exceptionnels et agricoles. Leur rôle est essentiel pour signaler la longueur du convoi et garantir ainsi une sécurité pour tous les usagers de la route.

La plaque V20 permet de signaler aux autres véhiculent que vous transportez une charge qui dépasse l'arrière du véhicule.

Fabriquées en aluminium, ces plaques carrées mesurent 423 x 423 mm, ont un format idéal pour une visibilité optimale. Ces 2 plaques sont disponibles en version simple ou double-face, elles s'adaptent à différents besoins.

Grâce à leurs bandes rétro-réfléchissantes rouges et blanches, elles assurent une bonne visibilité, même dans des conditions de faible luminosité ou de nuit, réduisant considérablement les risques d'accidents.

Ces plaques V20 sont conformes à la norme TPESC, elles répondent aux exigences réglementaires, offrant une solution fiable et durable pour sécuriser vos trajets dans le cadre de convois spécifiques.

La norme d'homologation TPESC doit apparaître sur chaque hachure blanche de la plaque.

Afin de respecter la [signalisation pour un transport exceptionnel](#), nous vous proposons un [panneau convoi exceptionnel](#) et un [panneau convoi agricole](#).

Comment s'installent les plaques réfléchissantes ?

Ces plaques, destinées à être installées à l'arrière du véhicule, à gauche et à droite du convoi, assurent une visibilité optimale. Elles sont utilisées pour signaler aux autres usagers la longueur inhabituelle d'un convoi lorsqu'il dépasse les dimensions standards.

Ces panneaux réfléchissants se vissent au support.

Caractéristiques des plaques V20

Dimensions : 423 x 423 mm

Matériaux : Aluminium

Versions :

- Simple face
- Double-face

Norme : TPESC